ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE
ET DU PROGRAMME DE PAYS

République du Burundi

Résumé

Bureau indépendant de l'évaluation

FIDA
Investir dans les populations rurales

Résumé

I. Introduction

1. Cette évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) est la première menée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA au Burundi. L'ESPP, conduite en 2020, a pour objectifs principaux d'évaluer la performance de la stratégie et du programme ainsi que l'impact des opérations du FIDA au Burundi pour la période allant de 2009 à 2020. De ce fait, l'ESSP enrichira les discussions lors de la préparation du prochain programme d'options stratégiques (COSOP) afin de renforcer encore plus le partenariat entre le FIDA et la République du Burundi.

2. Depuis 1979, le FIDA a financé 14 projets de développement au Burundi pour un coût de 668,9 millions d'USD à l'approbation, dont 43% de prêts et dons du FIDA; près de 43% de cofinancement international et 14% par le Gouvernement du Burundi et les bénéficiaires. Le FIDA a préparé trois COSOP avec le Burundi, en 2003, 2009 et 2016.

3. L'ESPP couvre dix projets et programmes répartis en trois groupes selon leur état d'exécution: trois clôturés et conçus sous les COSOP précédents; cinq conçus dans le cadre du COSOP 2009, dont trois sont achevés et deux en cours; et deux conçus sous le COSOP 2016 et en cours. L'ESPP couvre aussi huit dons de neuf millions d'USD depuis 2009, ainsi que d'autres activités hors-prêts comme la gestion des savoirs, le renforcement des partenariats et la contribution à l'élaboration des politiques au niveau national.

4. La pandémie de COVID-19 a empêché les voyages des membres de l'équipe d'évaluation basés hors du Burundi. Une étude approfondie de la documentation, des entretiens à distance, des enquêtes d'opinions par questionnaire adressées aux différents partenaires du programme, et des visites de terrain effectuées par des membres burundais de l'équipe ont permis d'atténuer cette contrainte. Les visites de terrain ont contribué à valider les constats sur certains indicateurs de la performance du portefeuille, les activités hors-prêts, ainsi que la performance du FIDA et du Gouvernement.

II. Contexte du pays

5. Le Burundi est classé comme un pays à faible revenu (PIB par habitant de 272 USD en 2018), avec un taux de pauvreté très élevé (64,6% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté national de moins de 1 USD). En outre, 38,7% des Burundais vivent en situation d'extrême pauvreté, avec une nette concentration dans les zones rurales et des taux plus élevés chez les populations vulnérables (les femmes, les jeunes, les Batwa, les personnes déplacées internes et les personnes handicapées). L'indice de développement humain pour 2018 classe le pays au 185e rang sur 189 pays, avec de grandes disparités surtout entre les zones rurales et les zones urbaines.

6. L'économie burundaise est peu diversifiée, dominée par l'agriculture de subsistance et confrontée au défi majeur de rendre compatible la forte croissance et la densité démographique avec les ressources disponibles. Le Burundi, pendant la période d'évaluation, est considéré comme un pays avec des situations de fragilité, notamment en lien avec des dimensions de vulnérabilité: i) institutionnelle (instabilité politique, faible gouvernance et institutions); ii) économique (productivité agricole basse, environnement non propice au développement du secteur privé); et iii) environnementale, liée au changement climatique.

7. Le secteur agricole contribue à hauteur de 29% du PIB (2018), offre 84% des emplois, fournit 95% de l'offre alimentaire et constitue le principal pourvoyeur de matières premières à l'industrie agricole. Malgré des efforts, en 2017, environ 45,5% de la population burundaise est en situation d'insécurité alimentaire, surtout dans les zones rurales et pour les groupes vulnérables, dont 8,5% de façon sévère. La malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans est de 57%, au-delà des seuils d'alerte

de 40%. Les contraintes au financement agricole sont liées à l'inadéquation des produits pour répondre aux besoins et aux types d'activités menées, aux charges d'intérêt élevées et au manque de spécialisation pour certains marchés. Le financement du secteur par les ressources nationales et extérieures a dépassé 10% du budget national seulement en 2012, 2014, 2015 et 2016.

8. Le Burundi a développé plusieurs documents stratégiques et sectoriels en matière de développement rural, notamment les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (2006 et 2012), la Stratégie agricole nationale (2008 et 2018), le Programme national de sécurité alimentaire (2009), la Vision Burundi 2025, les plans d'investissement agricole (2012, actualisés en 2016 et 2018) et le Plan national de développement (2018-2027). En novembre 2020, le nouveau Document d'orientation de la politique environnementale, agricole et d'élevage a été approuvé.

III. Performance du portefeuille

9. **La pertinence du portefeuille a été plutôt satisfaisante**. Le portefeuille du FIDA au Burundi est aligné sur les priorités nationales, en termes d'orientations stratégiques et politiques de développement économique, et sur les priorités de développement agricole et rural du Gouvernement. Les projets répondent bien aussi aux besoins des populations rurales pauvres et sont généralement bien conçus. Les projets ont fait preuve d'une bonne adaptation à l'évolution du contexte depuis la reconstruction post-conflit vers le développement rural et productif, mais n'ont pas suffisamment adressé le défi foncier posé par la haute densité de population.

10. Pendant la période de l'évaluation, l'approche participative par la demande sociale a été appuyée par l'assistance des prestataires de proximité et par les autorités déconcentrées et décentralisées. Cette approche a été pertinente pour assurer une meilleure appropriation par les acteurs locaux. L'expérimentation d'approches dans un projet pour répliquer les expériences les plus réussies dans les autres projets a constitué une démarche pertinente et prudente.

11. Les projets ont utilisé des stratégies participatives de ciblage géographique et socioéconomique pendant la période évaluée. Cependant, malgré les efforts récents pour améliorer le ciblage, le choix de communes avec des marais a exclu une grande proportion de la population la plus vulnérable et n'a pas pleinement contribué à régler le défi de la pression démographique croissante sur des ressources limitées. Le ciblage des projets approuvés dans la première période de l'évaluation ne permettait pas de suivre l'évolution des bénéficiaires d'une catégorie à l'autre (selon leur statut foncier et l'accès aux actifs), fait qui sera corrigé pour le PAIFAR-B et le PIPARV-B.

12. La complexité de quelques projets n'a pas toujours répondu au postulat de simplicité qui devrait être suivi dans des situations de fragilité. Par ailleurs, à l'exception du PAIFAR-B, qui propose une approche intégrée d'appui au système financier, les projets précédents ont eu des difficultés à développer une offre cohérente par rapport aux besoins des bénéficiaires. La combinaison d'activités pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été adéquate, mais il n'a pas été inclus d'indicateurs clairs dans les conceptions, et le suivi-évaluation des effets des projets dans ce domaine présente des déficiences.

13. **L'efficacité du portefeuille est satisfaisante**. Les projets du portefeuille ont touché environ 1,9 million de bénéficiaires, représentant 82% des 2,4 millions ciblés. Le taux de réalisation des indicateurs de résultats escomptés est au-dessus de 80%. La stratégie a apporté une contribution remarquable à l'extension des aménagements hydroagricoles. En effet, en matière d'amélioration de l'accès physique aux zones de production et de gestion durable de l'eau et des sols, les projets ont aménagé ou réhabilité 16 714 ha à fin 2020, soit environ 20% des marais du pays sous exploitation agricole, protégé presque 100 000 ha de bassins versants avec 74,71 millions de plants agroforestiers, et construit ou réhabilité 850 km de pistes rurales.

14. Quant au renforcement des services aux producteurs ruraux et des infrastructures de valorisation, les projets ont offert de la formation, des intrants et d'autres appuis aux

petits exploitants à travers les champs-écoles, les chaînes de solidarité communautaires animales et bovines, la multiplication et diffusion des semences, l'appui à l'insémination et l'établissement d'un réseau d'agents communautaires. Le FIDA a cofinancé une cinquantaine de hangars de stockage, quatre mini-rizeries, 14 décortiqueuses et trois unités de séchage de maïs pendant la période. De même, 70 centres de collecte de lait et mini-laiteries ont été mis en place. Néanmoins, le fonctionnement de ces unités avec des organisations de producteurs gestionnaires peu expérimentées rencontrent encore des contraintes. En outre, le programme a promu l'accès au crédit - mais les acquis sont à consolider - ainsi que des opérations de sécurisation foncière au profit des producteurs (délivrance de plus de 59 000 certificats fonciers). Afin d'améliorer les capacités des groupes vulnérables pour participer aux dynamiques économiques locales, le programme a également appuyé l'employabilité et l'accès au crédit des jeunes ainsi que le système de planification communautaire.

15. Cependant, l'efficacité du portefeuille est évaluée moins satisfaisante dans la mesure où les aménagements des bassins versants et le renforcement des capacités des 90 organisations d'usagers des marais mises en place n'ont pas été suffisants pour assurer la prévention contre l'érosion, l'entretien des infrastructures, l'envasement et les inondations en aval. Les actions de soutien à l'accès aux intrants et aux marchés des petits producteurs sont restées en deçà des besoins; l'accès au crédit et au foncier demeure une contrainte pour les producteurs, leurs organisations et les groupes vulnérables. Le portefeuille n'a pas porté suffisamment d'attention à la mitigation des effets négatifs environnementaux et sociaux de ses interventions, en lien avec les objectifs de résilience face aux changements climatiques.

16. **Une efficience plutôt satisfaisante**. Les délais entre les dates d'approbation et l'entrée en vigueur des projets sont inférieurs à la moyenne des pays de la région et du portefeuille global du FIDA. Néanmoins, les délais entre la mise en vigueur et le premier décaissement sont importants (8,3 mois), bien que comparables à la moyenne régionale et globale du FIDA. Les dépassements de délais de mise en œuvre des projets sont fréquents (extensions d'une moyenne de 18 mois) et les coûts de gestion surpassent ceux prévus pour tous les projets du portefeuille. Quant aux coûts de gestion, ils sont plus élevés que ceux estimés à la conception, et supérieurs à la moyenne des interventions du FIDA dans la sous-région

17. Les taux de réalisations financières pour les projets clôturés et le décaissement des fonds FIDA sont acceptables. En outre, bien que la rentabilité économique des projets soit en général supérieure au coût d'opportunité du capital, certaines hypothèses en termes de productivité de certaines filières et de taux d'adoption des nouvelles techniques culturales paraissent surestimées.

18. **L'impact du programme sur la pauvreté rurale dans les zones d'intervention a été satisfaisant**. Les effets et impacts constatés en matière d'amélioration de la production et la productivité (hausse des rendements des cultures vivrières de 211% et de la production de lait de 382 à 1 400 litres/lactation, etc.) ont permis une amélioration des revenus d'au moins 30% pour les ménages bénéficiaires du programme, ce qui s'est traduit chez ces derniers par une amélioration de leurs conditions de vies avec une accumulation de biens.

19. Par ailleurs, ces impacts couplés aux mesures de formation, d'éducation nutritionnelle et d'appui aux microprojets, ont contribué à l'adoption des bonnes pratiques alimentaires et à la réduction du taux de malnutrition infantile. Les formations et l'approche participative ont permis de renforcer les capacités des organisations de producteurs, des associations d'usagers et des comités de développement. Ceci a facilité la coopération entre les bénéficiaires, les acteurs de mise en œuvre des projets et les institutions publiques.

20. Les projets ont également beaucoup œuvré pour le renforcement des textes juridiques relatifs aux actions de développement agricole et de lutte contre la pauvreté, aux capacités de planification et de gestion des organisations de producteurs et des

institutions étatiques offrant des services d'appui. Cela est prometteur, bien que la plupart de ces institutions aient encore peu de moyens pour fonctionner de manière autonome et performante. Par ailleurs, un certain nombre de contraintes, insuffisamment prises en considération par les projets, subsistent. Il s'agit, par exemple, des questions liées à la sécurité foncière, à l'appui limité pour l'émergence de l'expertise locale pour pérenniser les impacts et à la faible taille des appuis aux populations pauvres.

21. **La durabilité du portefeuille est jugée plutôt satisfaisante**. La question de la durabilité est prise en compte dans tous les projets afin d'assurer une pérennité de leurs acquis par les communautés de base bénéficiaires et les institutions partenaires une fois que le financement externe s'arrête. Pour cela, un accent particulier a été mis sur l'implication active dans les projets des institutions locales. Ainsi, la continuité des activités de multiplication des semences, des chaînes de solidarité animales et de commercialisation du riz après l'appui des projets semble acquise.

22. Toutefois, malgré les efforts fournis, la pérennité des aménagements hydroagricoles et des infrastructures de valorisation, parmi d'autres, ne semble pas assurée au regard de l'insuffisance des moyens financiers et des capacités techniques des structures en charge, du manque d'approbation du cadre réglementaire pour assurer l'entretien des infrastructures rurales, ou encore des marchés d'écoulement des produits peu structurés. Les stratégies de désengagement restent à consolider à travers un engagement fort des autorités burundaises.

23. **Des résultats satisfaisants obtenus pour les innovations, mais une mise à l'échelle plutôt satisfaisante**. La mise en œuvre du portefeuille s'est accompagnée d'un nombre important d'innovations techniques, agroécologiques, organisationnelles, socio-institutionnelles et méthodologiques: le système de riziculture intensive ou améliorée et les équipements de valorisation sur la filière riz, le développement des semences de maïs hybride, la promotion des étables cimentées, les expériences de partenariats producteurs-commerçants-opérateurs industriels privés, parmi d'autres. Ces innovations ont permis de diffuser auprès des groupes cibles des pratiques performantes. Néanmoins, le caractère novateur de certaines de ces techniques peut être sujet à question, bien qu'exigeantes en connaissances, elles nécessitent d'être consolidées.

24. La mise à l'échelle des innovations des projets par d'autres partenaires techniques et financiers, par le secteur privé ou par le Gouvernement, est peu documentée, mais plusieurs d'entre elles ont été soulignées par les interviewés. Il s'agit en particulier du ciblage communautaire et des dispositifs légaux des comités de développement communautaire ou collinaire, des spécifications techniques des décortiqueuses améliorées et des mini-rizeries, du système rizicole, de l'importation d'animaux de race améliorée, et de la construction de systèmes de collecte des eaux pluviales. Ces innovations commencent à être diffusées de plus en plus par certaines institutions étatiques mais elles nécessitent davantage de soutien gouvernemental et d'autres partenaires pour une mise à plus grande échelle.

25. **La prise en compte des effets des projets sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes est plutôt satisfaisante**. Les projets évalués ont manqué d'une stratégie commune, d'indicateurs clairs et, quelquefois, d'experts genre au sein des équipes. Certains projets incluent des volets spécialement dédiés à l'intégration du genre, tandis que d'autres les associent avec des activités ciblant les groupes vulnérables (jeunes, minorités ethniques, etc.). Les quelques activités ciblant les femmes ont contribué, à des degrés divers, à l'accroissement de leur autonomie économique et, dans une moindre mesure, à l'amélioration de l'accès aux ressources productives et la réduction de la pénibilité des femmes au sein du ménage. Cependant, leur portée reste limitée par rapport au défi à relever. Il est noté également quelques cas d'amélioration de la position des femmes sur le plan social, au niveau du ménage et dans les instances dirigeantes des structures représentatives. Ceci conduit à conclure que les approches et les activités n'ont pas été assez porteuses de transformation de la problématique ou n'ont pas assez attaqué les causes structurelles de l'inégalité.

26. **La gestion de l'environnement et des ressources naturelles est jugée plutôt satisfaisante.** Des efforts conséquents ont été faits dans le cadre du portefeuille afin de préserver les ressources en sol et en eau; ceci à travers, notamment, les aménagements anti-érosifs et de reboisement des bassins versants et des crêtes dénudées. Néanmoins, les risques de pollution de l'eau et les risques de salinisation des sols dans les périmètres irrigués ont été peu traités. En outre, la plupart des projets ont été conçus avant que le FIDA n'ait mis en place des procédures d'évaluation environnementale et sociale plus strictes. C'est ainsi que certaines activités ou sous-projets financés n'ont pas fait l'objet d'une étude environnementale et sociale préalable. Les capacités des acteurs nationaux pour assurer la mitigation et la compensation des impacts environnementaux et sociaux des réalisations sont également faibles.

27. **En matière d'adaptation au changement climatique, l'action du portefeuille du FIDA est jugée plutôt satisfaisante.** Les projets ont inclus de manière transversale des activités pertinentes par rapport à l'adaptation au changement climatique. Il s'agit, par exemple, des pratiques de conservation des ressources naturelles dans les zones vulnérables aux glissements de terrain, de la protection des bas-fonds pour réduire les crues sur les marais et améliorer la recharge de la nappe phréatique, et de la diffusion de semences améliorées résilientes au changement climatique. Par ailleurs, les projets les plus récents comportent des interventions visant la promotion de pratiques dites intelligentes face à ce fléau, telles que la conservation de l'humidité du sol par le paillage, la valorisation de la biomasse pour restaurer la fertilité sur les collines et réduire les émissions des gaz à effets de serre, ainsi que l'installation de stations météorologiques et de systèmes d'alerte des catastrophes naturelles.

28. L'incidence de ces initiatives sur le terrain n'est pas connue, à cause notamment du manque de données d'appréciation de leur portée pour beaucoup des activités mentionnées ci-dessus. A contrario, les destructions d'infrastructures, d'habitations et de cultures causées par des phénomènes climatiques extrêmes ont été observés de manière récurrente dans les zones d'intervention des projets, dénotant que les mesures prises ne sont pas suffisantes. Ainsi, vu l'extrême vulnérabilité du pays au regard du changement climatique et le faible niveau des capacités de préparation pour assurer la gestion de ces impacts, il aurait fallu une stratégie claire pour y faire face. La mobilisation récente du fonds climat est une bonne voie d'approche pour accroître davantage la résilience des bénéficiaires face au changement climatique.

IV. Performance des activités hors-prêts.

29. **Une gestion des savoirs au niveau du programme plutôt satisfaisante**. Les deux COSOP percevaient la gestion des savoirs avant tout sous l'angle de la communication, et indirectement comme un appui au système de suivi et évaluation. Depuis 2016, plusieurs documents ont été produits pour faire connaître les actions et leçons du portefeuille sur des thèmes pertinents, notamment sur les innovations et sur les foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle, l'emploi des jeunes ruraux, parmi d'autres. Ils ont été diffusés à travers plusieurs plateformes et moyens, mais cet effort mérite d'être élargi à d'autres thèmes afin de promouvoir une capitalisation stratégique des savoirs pour informer le dialogue sur les politiques.

30. **Des partenariats plutôt satisfaisants.** Le programme pays du FIDA a bâti des partenariats financiers, stratégiques et opérationnels solides. En dépit de l'absence de mécanismes de coordination entre le Gouvernement et les bailleurs depuis 2015, le FIDA a réussi à mobiliser des ressources de cofinancement importantes, ainsi qu'à associer des partenaires techniques à ses activités au Burundi. Des partenariats intéressants ont été bâtis avec les agences de Nations Unies basées à Rome, les partenaires publics et privés, et les ONG. C'est ainsi que plus de 40% des investissements du FIDA pendant la période d'évaluation ont été cofinancés. Cependant, le programme apparait toutefois exposé à des imprévus et contraintes en termes de partenariats financiers avec d'autres bailleurs, des montages institutionnels dans des opérations multipartenaires ont été quelques fois trop complexes et il manque une stratégie de mobilisation des fonds appuyée fermement par le Gouvernement central.

31. **L'engagement dans le dialogue sur les politiques a été plutôt satisfaisant**. Le FIDA a joué un rôle considérable dans la réflexion et la formulation de nouvelles politiques et stratégies agricoles et rurales du pays. Ainsi, un bailleur de fonds relativement petit comme le FIDA a pu miser sur sa crédibilité et a su trouver quelques niches intéressantes comme la politique du secteur de l'élevage et de la santé animale, le développement local, l'appui aux plateformes de concertation entre les producteurs et le Gouvernement, l'emploi des jeunes ruraux, parmi d'autres. En somme, bien que quelques thèmes de dialogue de politique inclus dans les COSOP ne semblent pas avoir eu un avancement majeur, le FIDA a su maintenir un dialogue sur les politiques au large de la période d'évaluation.

V. Performance de la stratégie du programme de pays.

32. **Une pertinence de la stratégie et du programme de pays plutôt satisfaisante.** Les objectifs des COSOP 2009 et 2016 ont été pertinents par rapport aux priorités stratégiques nationales pendant la période d'évaluation et ont apporté une contribution remarquable au renforcement des capacités nationales. Néanmoins, les mesures de mitigation des risques et facteurs de fragilité du contexte auraient dû être renforcées. Tous les risques stratégiques identifiés ont été avérés, mais la performance du programme ne semble pas avoir été trop affectée. Les deux COSOP et le portefeuille se sont adéquatement adaptés au changement de contexte du Burundi pendant la période, mais n'ont pas articulé une stratégie consistante pour relever le défi lié à la haute densité démographique et au manque de terres arables.

33. **Une efficacité de la stratégie et du programme de pays plutôt satisfaisante**. La stratégie a été efficace pour soutenir l'augmentation de la production et la productivité agricole et animale dans les zones d'intervention, ainsi que l'extension des investissements productifs, notamment les aménagements hydroagricoles. Ceci a été réalisé principalement grâce à la structuration des organisations de producteurs, à la formation des petits exploitants, aux chaînes de solidarité animale au niveau communautaire, à l'aménagement de marais, à la multiplication et diffusion des semences ainsi qu'à la construction d'infrastructures de valorisation. La priorisation de filières (lait-viande, riz et maïs) a abouti à de bons résultats, d'autres cultures montrant aussi des rendements encourageants (manioc). Cependant, les réalisations en matière d'aménagements des bassins versants sont inférieures aux superficies nécessaires pour prévenir l'érosion et contribuer de façon significative à éviter l'envasement et les inondations en aval.

34. En ce qui concerne l'inclusion financière, la performance des institutions de microfinance appuyées reste mitigée et l'accès au crédit et à d'autres produits financiers demeure une contrainte pour les producteurs, leurs organisations et les groupes vulnérables. Il a été noté d'intéressantes expériences de soutien à l'accès au marché des petits producteurs. Bien qu'un grand nombre d'associations d'usagers d'infrastructures et des ressources naturelles aient été créées ou renforcées, leurs capacités ne sont pas encore au niveau pour garantir la durabilité des acquis. D'autres mesures, comme l'approbation et la mise en œuvre de la règlementation d'entretien des investissements et l'implication des autorités locales et nationales, restent à consolider, suivant la récente stratégie de désengagement du programme et son plan d'action.

VI. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

35. **Malgré un contexte caractérisé par des situations de fragilité, le programme FIDA au Burundi a montré une résilience remarquable**. Parmi les facteurs explicatifs de cette performance, (i) la présence continue et de longue date du FIDA au Burundi; (ii) l'engagement soutenu du Gouvernement; (iii) le professionnalisme et la stabilité du personnel des projets; et (iv) l'approche participative et l'approche «faire-faire» au niveau communautaire. Mais la stratégie du FIDA n'a pas proposé d'interventions suffisantes pour relever notamment les défis de la densité

démographique et de la disponibilité limitée en terres fertiles. L'essentiel des investissements s'est focalisé sur les marais, sans l'être suffisamment sur les collines ou sans avoir appuyé les ruraux sans accès à la terre avec des interventions consistantes.

36. **La stratégie d'intervention a contribué à des résultats immédiats positifs par rapport à la productivité végétale et animale, mais peine à opérationnaliser l'approche intégrée des bassins versants**. Il n'a pas été engagé de réflexion profonde en matière de gestion optimale de l'eau, d'impacts cumulatifs de plusieurs interventions sur le même bassin et de prise en compte des zones tampons et des écosystèmes critiques pour renforcer la résilience des communautés rurales. Les aménagements sur les collines n'ont pas eu l'étendue suffisante pour réduire l'érosion et la perte des sols. L'entretien et la mise à l'échelle des aménagements ne sont pas assurés à cause de considérations foncières.

37. **L'essentiel de l'effort était fourni beaucoup plus à l'amont qu'à l'aval des chaînes de valeur et l'intégration verticale entre différents maillons est encore faible.** Les investissements ont été effectués sans qu'il y ait une vision systémique de l'ensemble des filières, même si certaines innovations ont amélioré le conseil agricole. Cependant, le programme de pays n'a pas suffisamment consolidé les acquis par rapport à la finance rurale inclusive, à la gouvernance foncière, et à l'implication du secteur privé dans les chaînes de valeur agricoles.

38. **La durabilité des résultats n'est pas encore totalement assurée, nonobstant les efforts considérables accomplis par le programme**. Hormis quelques exceptions, les problèmes d'entretien des infrastructures demeurent. Les cadres règlementaires et les mécanismes financiers pour assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures ne sont pas encore approuvés par le Gouvernement du Burundi. Des efforts récents pour améliorer la résilience des infrastructures face au changement climatique ont été pilotés mais n'ont pas été suffisamment documentés, et les enveloppes budgétaires y destinées sont souvent trop faibles. Les expériences pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des plus vulnérables exigent, pour leur mise à l'échelle, des investissements conséquents, une coordination accrue avec d'autres acteurs et des investissements sur les infrastructures de base.

39. **La transition progressive vers l'approche-programme, débutée en 2015, montre des progrès notables mais les dons, bien que pertinents, n'ont pas été suffisamment intégrés au programme de pays**. Quelques dons ont eu une taille et une durée trop limitées pour avoir une contribution suffisante. L'ancrage intelligible du portefeuille FIDA dans les nouvelles stratégies du Gouvernement sera décisif pour renforcer la niche du FIDA comme partenaire clé du pays dans la lutte contre la pauvreté rurale.

B. Recommandations

231. **Recommandation 1. Achever la transition vers l'approche-programme et consolider l'avantage comparatif du FIDA au Burundi.** Poursuivre la réflexion pour affiner le ciblage géographique afin d'assurer une plus grande inclusion des groupes les plus vulnérables et d'harmoniser les approches pour les différents types d'appuis offerts. L'élaboration d'une théorie du changement du programme aiderait à prioriser les acquis et les innovations à consolider et à mettre à l'échelle, ainsi qu'à renforcer la complémentarité du portefeuille avec les activités hors-prêts et les dons. En considérant les situations de fragilité du Burundi et la grande taille du portefeuille, le programme devrait être soutenu par de fréquentes missions techniques et recruter l'expertise manquant au niveau des unités régionales du programme.

232. **Recommandation 2. Consolider l'approche holistique des chaînes de valeur pro-pauvres.** Les maillons en l'amont et en aval doivent être intégrés davantage, en tenant compte des conditions de commercialisation, des services financiers, du conseil agricole, ainsi que des fonctions économiques autour des différents produits agricoles.

Le recensement agricole qui sera financé par le FIDA et la FAO ainsi que d'autres études devraient identifier les goulots d'étranglement des petits producteurs afin de proposer des actions pour réduire les coûts de transaction et améliorer leur pouvoir de négociation. Ceci inclue la consolidation des interprofessions, des contrats-programmes pour les chaînes de valeur, l'appui et la création de plateformes interprofessionnelles de filières et la diversification des opérateurs privés. Les contraintes liées à l'accès à l'énergie devraient être progressivement levées à travers la promotion des énergies renouvelables dans les centres de valorisation. De même, la caractérisation de la qualité des produits doit être renforcée afin d'augmenter la valeur ajoutée pour les producteurs ruraux.

233. **Recommandation 3. Prioriser les stratégies et actions pour réduire la pression foncière et faciliter l'accès aux actifs des plus vulnérables.** Le programme doit promouvoir l'intégration et le financement d'actions de gestion intégrée de la fertilité des sols, des cultures à haute valeur ajoutée (y compris celles hors-sol), l'intensification et la transformation de la production et l'irrigation collinaire dans les plans d'aménagement des terroirs de collines. En outre, il faut consolider la soutenabilité financière des services fonciers communautaires pour l'acquisition de certificats fonciers, et documenter les bonnes pratiques de gestion du foncier dans les marais et collines. Des actions de plaidoyer pour promouvoir l'accès à la terre des femmes, jeunes et groupes minoritaires (Batwa) sont nécessaires, ainsi que la mise à l'échelle de l'expérience de la composante Emploi des jeunes ruraux.

234. **Recommandation 4. Poursuivre et renforcer les dispositions règlementaires et financières pour assurer la durabilité des acquis**. Le Gouvernement du Burundi et le FIDA, en concertation avec les autres partenaires techniques et financiers et d'autres acteurs clés, devraient s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de la stratégie de désengagement des projets/programmes financés par le FIDA pour tous les types d'appuis fournis. L'approbation et l'application des cadres règlementaires et financiers doivent être accompagnées du développement de mécanismes juridiques et institutionnels pour assurer le transfert des avoirs à des opérateurs capables d'assurer leur fonctionnalité et pérennité. Le développement de la réglementation et les politiques pour la gestion des infrastructures rurales, y compris le recouvrement des coûts, est une priorité.

235. **Recommandation 5. Renforcer les actions pour développer la résilience des populations et des infrastructures face au changement climatique**. Pour ce faire, il serait nécessaire d'/de: (i) élaborer des «Évaluations environnementales et sociales régionales» afin d'identifier les impacts environnementaux et sociaux cumulatifs des projets et les sites à protéger. Cette approche, intégrée dans des schémas d'aménagement du territoire/paysage, nécessiterait des contrats de cogestion entre le Département des forêts, les communes et la population, y compris des options de paiement pour les services écosystémiques; (ii) élever le niveau de catégorisation du risque des projets/programmes au changement climatique et mobiliser des fonds additionnels pour intégrer les normes d'ingénierie dans la conception des ouvrages prenant en considération les projections climatiques; (iii) explorer l'utilisation de produits de microassurance pour les petits producteurs face aux aléas climatiques et autres catastrophes, comme les maladies des plantes et des animaux domestiques.

40. **Recommandation 6. Poursuivre et mettre à l'échelle les interventions pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires.** Le programme doit investir dans les infrastructures d'eau/assainissement et santé et formuler clairement des ensembles d'interventions selon les besoins de plusieurs types de bénéficiaires (alphabétisation fonctionnelle, autonomisation des femmes, financement d'AGR/microprojets, éducation nutritionnelle, accès aux services de base, amélioration de la nutrition infantile, etc.). Des partenariats et synergies avec d'autres acteurs actifs dans ces sous-secteurs doivent être renforcés, ainsi que la gestion des savoirs afin d'en tirer les leçons émergentes.